

Evaluant les points positifs et négatifs du projet exposé dans le dossier d'enquête publique, cet avis recense la justification environnementale détaillée du programme et les caractéristiques des activités futures.

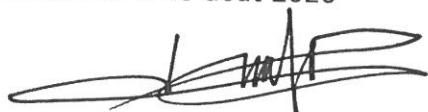
À la lumière de l'information recueillie et au terme de son analyse, le commissaire souscrit au projet qui reflète la volonté de participer à la construction d'une politique énergétique la plus respectueuse de l'environnement, reposant sur des stratégies territoriales cohérentes.

En conséquence à partir de tout ce qui précède, également dans le « Rapport du Commissaire Enquêteur » joint, le commissaire enquêteur, en toute indépendance et impartialité donne un

Avis Favorable

au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWh et ses annexes, au lieu-dit « La Croix Blanche » sur la commune de Salon de Provence (13300).

Pélissanne le 13 août 2020



Jean Pierre FERRARA
Commissaire enquêteur